

Thème « Éducation »

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes (les numéros et le texte initial)**
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, etc. ne devra être ajouté au document

N°	Texte initial	Vos amendements académiques
001	Thème « Education »	
002	Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser	
003		
004	Rapporteuses - Rapporteurs	
005	Xavier Marand, Aurélia Sarrasin, Emmanuel Séchet, Valérie Sipahimalani	
006		
007	1. La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation.	La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux, <i>les tentatives de déréglementation</i> , la promotion du couple autonomie/contractualisation, <i>l'externalisation du soutien scolaire, de la</i>

		<i>préparation de l'orientation, du soutien et du suivi des élèves.</i>
008		<i>Les personnels de vie scolaire ont été particulièrement malmenés (voir notre Point sur les vies scolaires).</i>
009	Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, santé), à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire, au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis la réforme du collège.	Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, accompagnement des élèves , orientation, santé), à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire, au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis la réforme du collège (réformes structurelles, pédagogiques et de l'orientation).
010		<p><i>Des années de politiques éducatives néolibérales ont transformé en profondeur le Service public d'Éducation afin d'y introduire les normes du privé aux dépens de notre conception d'une école émancipatrice permettant l'accès aux savoirs de tous les élèves quelle que soit leur origine sociale.</i></p> <p><i>L'objectif : affaiblir le service public d'Éducation pour en montrer les limites et les faiblesses, externaliser certaines de ses missions et renforcer le poids du privé considéré comme plus efficace...</i></p> <p><i>Parmi les éléments qui ont contribué au recul de la démocratisation du système scolaire on peut lister :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les différentes réformes (réforme du collège, réforme Blanquer du lycée...) qui ont détruit les cadres nationaux en accentuant, sous couvert d'autonomie, le renvoi au local, la mise en concurrence entre les disciplines et entre les établissements. Sur la réforme Blanquer, voir notre point lycée. - l'individualisation des parcours fait peser sur l'élève la responsabilités de ses choix, de ses succès et de ses échecs, tout en renforçant le poids des inégalités sociales sur la réussite scolaire. - la pression des notes sur les élèves (mais aussi sur les enseignants), renforcée par l'importance croissante du contrôle continu et de l'absence d'un cadrage national des examens - l'attaque contre nos statuts et la volonté de précariser un nombre toujours plus grand de personnels (recours aux contractuels; multiplication des postes sur plusieurs établissements ; imposition de 2 HSA pour tous ...). - l'externalisation de certaines missions (orientation) ; le service public d'orientation est doublement menacé: par la volonté politique d'externaliser ces missions, en particulier vers les collectivités

		<p><i>territoriales, mais aussi par l'augmentation de la charge de travail de professeur principal. Nos collègues PP se voient de plus en plus contraints d'assurer ces missions, sans formation spécifique comparable à celle des Psy-EN et sans augmentation de la part modulable de l'ISOE;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>la diminution drastique du nombre de postes face à l'augmentation des effectifs dans le second degré</i> - <i>les menaces pesant sur l'Éducation Prioritaire,</i> - <i>le recours à des modèles d'allocation progressive des moyens purement mathématiques, aveugles à la réalité du terrain, qui sous couvert d'équité, et dans un contexte de pénurie généralisée, conduisent à redéployer les moyens déjà existants sans créer ceux qui sont nécessaires</i> - <i>l'expérimentation en cours sur l'évaluation des établissements, qui comporte le risque de voir émerger une forme de contractualisation des moyens,</i> <p><i>Enfin, le contexte de pandémie que nous traversons est instrumentalisé pour accélérer encore les politiques néolibérales à l'œuvre, avec la multiplication des injonctions de toutes sortes : imposition du numérique, notamment du recours aux classes numériques; surcharge de tâches de toutes sortes parfois très éloignées de nos missions (surveillance des élèves qui ne se connectent pas, donc relance téléphonique...); généralisation des pratiques managériales ...</i></p> <p><i>Bref, l'avènement du futur prof du XXI^e siècle cher à Blanquer.</i></p> <p><u>Voir notre Point sur le Numérique</u></p>
011		
012	2. La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir.	La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications <i>se heurte donc aux politiques néolibérales mises en œuvre, incarnées tout particulièrement par les réformes du collège et du lycée . Elle</i> peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les <i>adaptation des</i> moyens nécessaires pour y parvenir <i>en fonction des besoins.</i>
013		
014	Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ?	<i>Tendre vers un système scolaire démocratique et vecteur de réduction des inégalités sociales suppose de revenir à des cadrages nationaux forts dans différents domaines (programmes, horaires, examens). Sans revenir sur nos mandats, déjà largement débattus, sur la nécessité de ce cadrage national, nous proposons plutôt de mener la réflexion sur les</i>

leviers à mettre en œuvre pour corriger efficacement les inégalités scolaires et sociales :

- **En finir avec la pénurie des moyens alloués aux établissements, qui obère toute possibilité de les répartir de manière satisfaisante**
- **Revenir ainsi à des seuils d'effectifs par classe diminués (30 en lycée et 25 en collège) en particulier en Éducation Prioritaire (25 en lycée ; 20 en collège).**
- **Élaborer des modes transparents de calcul d'allocation des moyens prenant mieux en compte les inégalités sociales et les besoins de chaque établissements (difficultés scolaires, sociales et géographique)**
- **Garantir des moyens sur le long terme pour permettre aux équipes de se projeter dans la durée**

- **En finir avec la marge d'autonomie, opaque, outil de néo-management par la mise en concurrence entre les disciplines et les variations constatées chaque année en fonction des aléas de la politique menée**

- **Revenir à des moyens fléchés pour garantir une offre de formation riche également répartie sur l'ensemble du territoire.**

- **Refuser l'assujettissement de l'allocation des moyens à la réalisation de contrat d'objectifs soumis à évaluation (problème des collèges innovants) car cela ne peut avoir comme conséquence que leur mise en concurrence et une territorialisation accrue de l'éducation nationale ;**

- **Refuser l'évaluation par les usagers en particulier qui comporte, elle aussi, des risques importants : absence d'expertise, question de la place de l'élève, menaces sur liberté pédagogique, pression des parents, place de l'élève dans cette évaluation.**

016	Comment construire une école inclusive ?	<p><i>Les ministères successifs ont fait de l'école inclusive un travail empêché, générant des risques psycho-sociaux importants pour les personnels et ruinant aussi tous les espoirs de démocratisation de l'école qui guident nos pratiques et nos choix pédagogiques au quotidien. L'école inclusive se trouve au cœur d'un questionnement professionnel profond. Derrière toutes ces questions, se cachent toutes les revendications qui irriguent nos mandats (importance du collectif, allègement des effectifs, augmentation des moyens, nécessité d'une formation). Si réforme il doit maintenant y avoir, c'est celle de l'école inclusive qu'il faut construire et imposer, en exigeant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>pour toutes et tous, une formation pédagogique ambitieuse et de qualité, adossée à la recherche, et adaptée aux besoins des personnels</i> - <i>un dispositif ULIS et UPE2A par établissement (en collège et en lycée) pour garantir un véritable maillage territorial</i> - <i>la disparition des PIAL, ainsi qu'une revalorisation et une professionnalisation des AESH</i> - <i>un allègement des procédures et plans d'accueil</i> - <i>des dotations allouées en fonction des constats et des besoins (effectif de l'établissement, nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers dans l'établissement, abaissement des effectifs par division quand il y a inclusion, etc.)</i> - <i>du temps de concertation dégagé sur le temps de service entre enseignant référent et équipe pédagogique...</i> - <i>accessibilité effective des établissements pour les élèves et les personnels en situation de handicap</i> <p><i>La diversité des besoins des élèves demande que soient renforcés l'ensemble des dispositifs et des structures : classe ordinaire, mais aussi dispositifs et structures (Ulis, Upe2a, SEGPA, EREA, ULE en prison, SESSAD, UE, UEE, CNED...)</i></p> <p><i>Ce n'est qu'à ces conditions qu'on pourra imposer au système éducatif l'exigence d'assurer la réussite scolaire et l'inscription sociale de tout élève, quel qu'il soit et indépendamment de ses caractéristiques individuelles.</i> du temps de concertation dégagé sur le temps de service</p> <p><i>Voir notre point « Pour une école véritablement inclusive ».</i></p>
017		
018	Comment conforter l'éducation prioritaire ?	<p>Comment conforter l'éducation prioritaire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>En revoyant et en élargissant la carte de l'Éducation prioritaire, pour y</i>

		<p><i>inclure notamment les lycées exclus du dispositif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>En améliorant la mixité scolaire et sociale dans les établissements, grâce à une carte scolaire retravaillée</i> - <i>par des effectifs allégés (20 en collège, 25 en lycée)</i> - <i>Grâce à des moyens horaires nettement abondés permettant de mettre en place tous les dispositifs souhaités par les équipes (groupes allégés, co-enseignement, soutien...)</i> - <i>Par la généralisation au-delà de l'Éducation prioritaire du système de pondération REP+, graduée en fonction de la difficulté scolaire, permettant d'inclure la concertation des équipes, laissée à leur initiative, dans le temps de travail. Cette pondération doit bénéficier à tous les personnels (AED, AESH, PsyEN...).</i> <p><i>Cela suppose de s'opposer aux préconisations formulées pour 2022 dans le rapport Azéma-Mathiot et reprises par la secrétaire d'État Nathalie Élimas qui annonce la disparition des REP remplacés par une allocation progressive des moyens selon l'Indice de Position Sociale (IPS) des établissements et des « contrats » d'une durée de trois ans signés entre les établissements et les Rectorats ! En particulier, le SNES-FSU demande le retrait de l'expérimentation des CLA (Contrats Locaux d'Accompagnements), amenée à s'étendre à tous les établissements dans les prochaines années.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU lancera une mobilisation dans un cadre le plus unitaire possible afin de porter son projet pour l'éducation prioritaire tout en s'opposant à cette réforme dont les conséquences sont assez simples à anticiper : concurrence entre établissements pour la « course aux moyens » ; concurrence entre collègues dans la « course aux projets » ; ghettoïsation renforcée des établissements concernés face à une baisse généralisée de leurs moyens ; fuite de collègues les plus anciens qui perdront leur prime REP et qui auront, en « prime », la dégradation de leurs conditions de travail... ; renforcement du privé qui verra affluer les familles les plus « aisées »....</i></p>
019		<p><i>Comment empêcher la poursuite du démantèlement du service d'information et d'orientation de l'EN favorisé par la promotion d'organismes extérieurs à l'EN et à des intervenants associatifs non qualifiés ? Voir notre point sur l'ONISEP</i></p>
020	<p>Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les</p>	<p>Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires</p>

	dédouplements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats.	nationales incluant les dédoublements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats. Cette dotation progressive ne pourra en aucun cas remplacer les moyens spécifiques alloués aux établissements de l'éducation prioritaire qui doivent être garantis par une politique nationale.
021		
022		
023	3. Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre pédagogique national fort à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves.	Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre pédagogique national fort, pédagogique et professionnel , à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des pour répondre au mieux aux besoins de leurs élèves.
024		
025	Ce cadre doit comprendre :	
026		
027	- des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;	
028		
029	- les programmes des différentes disciplines ;	- les programmes des différentes disciplines, conçus par niveaux ;
030		
031	- les moyens de fonctionnement ;	
032		
033	- une carte des enseignements et des options, au financement garanti ;	- une carte des enseignements et des options renforcées , au financement garanti ;
034		- le SNES-FSU revendique que les disciplines enseignées restent exclusivement dans le cadre des disciplines de recrutement et de formation des personnels et demande la disparition des enseignements prétendument "transdisciplinaires" qui sont des instruments de pression néomanagériale et des variables d'ajustement des DGH
035	- des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat ;	- des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat Pour le DNB, il doit être délié du bilan de fin de cycle 4 qui affaiblit son caractère national en renvoyant une grande partie de son évaluation au local. Nous demandons la suppression de ces bilans qui renvoient à conception « d'école du socle » que le SNES-FSU combat ; Pour le baccalauréat, le SNES revendique la reconstitution d'un baccalauréat à épreuves terminales, nationales et anonymes et

		<i>l'abandon des évaluations sous forme de contrôle continu ou d'épreuves communes locales. Il revendique la reconstitution d'un lycée fondé sur l'existence du groupe classe et de plusieurs séries et filières clairement identifiées. L'épreuve de Grand oral doit être supprimée.</i>
036		
037	- des dotations en personnels ;	- des dotations supplémentaires en personnels à la hauteur des besoins pour renforcer l'ensemble des équipes pluriprofessionnelles ; - mettre fin à la baisse drastique des recrutements de PsyEN-EDO, qui fait craindre à terme une mise en extinction de cette spécialité ;
038		
039	- une formation initiale et continue de qualité.	<i>Alors que la formation actuelle reste très insatisfaisante, sans aucune amélioration depuis les critiques que nous formulions au congrès de 2018, le ministère de l'EN s'engage dans une réforme du concours (, et de la formation (concours du CAPES repoussé d'un an et année de M2 particulièrement éprouvante) dangereuse pour la qualité de l'enseignement et des conditions de travail, pensée uniquement dans le but de faire des économies. Contre cette formation au rabais, à l'inverse de la logique du ministère, exigeons des pré-recrutements massifs et un salaire décent afin de rendre le métier attractif le métier et de lutter contre la précarité étudiante. L'entrée dans le métier doit être beaucoup plus progressive. Sans restaurer l'attractivité de nos métiers, la réforme promet de précariser encore les étudiants et rompt l'équité entre eux. Contre un CAPES qui vend au rabais la formation disciplinaire et personnalise le recrutement nous militons pour un concours équitable qui réaffirme la maîtrise disciplinaire comme une nécessité (voir notre point Formation initiale : leur entrée dans le métier n'est pas la nôtre !).</i>
040		
041	Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire.	Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options et travailler sur la carte scolaire est nécessaire pour améliorer la mixité scolaire et sociale dans les établissements.
042		Maintenir un réseau de véritables CIO (et non de points d'accueil à la localisation changeante) financés par l'État et implantés dans tous les

		<i>districts scolaires.</i>
043	À quel niveau territorial en décider et la garantir ?	À quel niveau territorial en décider et la garantir ?
044		
045	Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple.	<p>Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple.</p> <p>La place prise par les collectivités territoriales participe à l'éclatement et à l'affaiblissement du service public. Elle présente aussi des dangers : risque d'intrusion des entreprises privées dans l'École par l'externalisation de missions auparavant effectuées par des personnels de la FPE et risque de soumission à des intérêts politiques locaux.</p> <p>Le but de l'École n'est pas de permettre de développer l'employabilité future de nos élèves, mais de former des citoyens.</p> <p>Les collectivités locales sont aussi parties prenantes dans la volonté du déploiement de l'enseignement à distance, présentant d'abord l'école à distance comme une révolution numérique au service des élèves alors qu'elle révèle et renforce les inégalités scolaires.</p> <p>La loi de septembre 2018 confiant aux régions la responsabilité de l'information des élèves sur les formations et les métiers, au plan territorial et la diffusion des informations nationales montre déjà ses dérives. En effet, les élèves sont aujourd'hui privés des guides gratuits dont l'ONISEP assurait la diffusion, la grande majorité des régions ne le faisant plus. Un coup d'arrêt doit être mis à la réforme de l'ONISEP qui non seulement ne lui permet plus de remplir son rôle d'éditeur public mais vise à imposer une autre conception du travail sur l'orientation scolaire. Il doit également être mis fin à la fermeture des CIO et aux pressions pour leur substituer des structures régionales.</p>
046		
047	Quels leviers d'action contre ces inégalités ?	Quels leviers d'action contre ces inégalités ?
048		
049		
050	4. Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.	Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies dans le cadre d'une liberté pédagogique réaffirmée , et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets. Pour cela, les personnels doivent bénéficier d'une protection forte face aux injonctions hiérarchiques, amplifiées par le nouveau management public et les réformes libérales.

051		
052	Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent de :	
053		
054	- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale puis prolongés et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;	<i>Il ne peut y avoir d'hégémonie de certains courants théoriques et de pratiques sur la formation initiale et continue</i>
055		
056	- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ;	
057		
058	- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser.	
059		
060	Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile.	Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile <i>et pour faire face aux prescriptions très éloignées de la réalité de nos métiers.</i>
061		
062	La pondération en REP+, dont l'usage doit rester à la main des équipes, est-elle le modèle à généraliser ?	La pondération en REP+, dont l'usage doit rester à la main des équipes, est-elle le modèle à généraliser ? <i>Le principe de la pondération REP+ est à généraliser, au-delà de l'Éducation prioritaire, en graduant en fonction de la difficulté scolaire, pour inclure la concertation des équipes, laissée à leur initiative, dans le temps de travail. Cette pondération doit bénéficier à tous les personnels (AED, AESH, PSY-EN...).</i>
063		
064	Les échanges sur les pratiques professionnelles peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités ;	
065		
066	Quel rôle peut jouer la formation continue pour cela ?	<i>Les personnels devraient pouvoir bénéficier de rencontres régulières sur leur temps de travail pour échanger collectivement entre pairs sur les difficultés rencontrées et les moyens d'y faire face. La création de groupes métiers (PsyEN par exemple) au niveau de chaque bassin de formation , avec autorisation de réunion une fois par mois sur temps de travail, doit permettre de favoriser le travail en équipe et les échanges entre pairs.</i>
067		
068		

Thème adopté par 83 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 abstentions et 0 NPPV.